

*Del-24-016*

Séance du: 5 février 2024

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heurtz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive de l'entreprise sur le début des travaux (demande du 31.01.2024) ;

décide à l'unanimité des voix de régler temporairement d'urgence la circulation communal sur la rue "Crauthemerstrooss" et "Wisestrooss" à Hellange, pour la réalisation de plusieurs fouilles dans le trottoir pour CREOS Luxembourg, du 6 février 2024 jusqu'à la fin des travaux (> **72 heures**), comme suit:

1. le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;



2. sur la Crauthemerstrooss (CR157) les travaux devront se faire entre 9h00 et 16h00, c.-à-d. en dehors des heures de pointe. De 16h00 de l'après-midi à 9h00 du matin, la voirie est à maintenir à deux voies de circulation;
3. la "Crauthemerstrooss" et la "Wisestrooss" sont rétrécies à l'endroit des travaux. Le rétrécissement est annoncé par les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;
4. il est interdit aux conducteurs de dépasser un autre véhicule, panneaux "INTERDICTION DE DEPASSEMENT", signal C, 13aa;
5. la fin du chantier est annoncée par les panneaux "FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION", signal C, 17a;
6. à l'endroit des travaux, le trottoir n'est pas accessible aux piétons. Les piétons doivent emprunter le trottoir d'en face ou un passage sécurisé pour les piétons deva être mis en place par l'entreprise;
7. les panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT" sont placés, au besoin, sur la bande de stationnement des deux rues, signal C, 18 ;
8. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;
9. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



**Numéro: 101**

**Date de vote au collège échevinal : 05/02/2024**

**Date de vote au conseil communal : 28/02/2024**

**Date d'approbation autorité supérieure :**

**Date début : 05/02/2024**

**Date fin : jusqu'à la fin des travaux**

**Art. 1er.**

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:



Le Bourgmestre



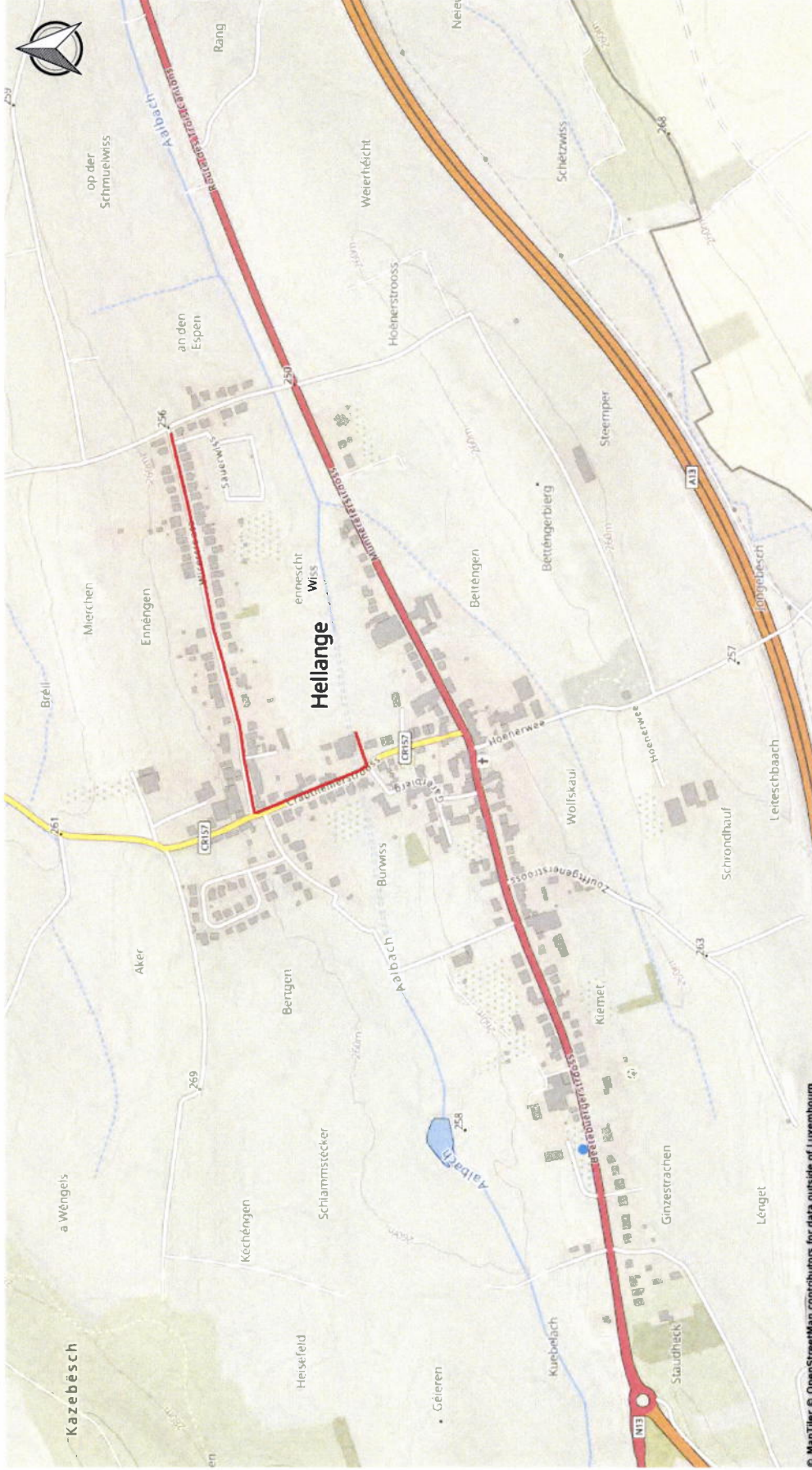
Le Secrétaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

map.geoportail.lu

Das öffentliche Geoportail des Grossherzogtums Luxemburg



Date d'impression: 31/01/2024 14:55

© MapTiler © OpenStreetMap contributors for data outside of Luxembourg  
www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.  
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 10000



<http://g-o.lu/3/AoKb>



*Handwritten signature*



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

## Règlement de circulation

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 30/01/2024 06:18

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.  
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:2500



<http://g-o.lu/3/FqWw>

